



**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2018-11**

AVIS est donné que le conseil de ville, lors de sa séance tenue le lundi 19 février 2018, a adopté le règlement 2018-11, amendant le règlement 2018-06 concernant la tarification des biens, des services et des activités afin de modifier son article 6.5.6.8, paragraphe a).

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe de l'hôtel de ville, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis.

DONNÉ À VAL-D'OR, le 21 février 2018.

**Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière**